

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Extrait du Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 26 mai 2016

L'an deux mille seize, le vingt-six mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île, s'est réuni publiquement en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame Véronique BERTHO, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice : 15	Date de convocation	:	18 mai
2016			
Nombre de conseillers présents : 10	Date d'affichage et de		
Nombre de conseillers votants : 13	Publication	:	27 mai 2016

Etaient présents : Bernard GIARD, Hervé MICHET de la BAUME, Anne-France NAUDIN, Stéphane CLEMENT, Bernadette FLAMENT, Camille LE FLOCH, Jean Joseph LE PAN, Hugues BANNET, Thomas PERRARD

Absents excusés ayant remis pouvoir : Dominique ROUSSELOT ayant remis pouvoir à Véronique BERTHO, Yann COCHENNEC ayant remis pouvoir à Bernadette FLAMENT et Corinne TOULME ayant remis pouvoir à Hervé MICHET de la BAUME

Absents non excusés n'ayant pas remis pouvoir : Pierrick THOMAS et Cécile GUILLOTTE

Secrétaire de séance : Thomas PERRARD

- **PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES FRAIS DE SCOLARISATION DES ELEVES DE LOCMARIA SCOLARISES A L'ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE LE PALAIS AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016**

Les élus prennent connaissance des frais de scolarisation des élèves en école primaire et maternelle publique à Le Palais au titre de l'année scolaire 2015-2016.

3 enfants domiciliés à Locmaria sont scolarisés aux écoles primaires et maternelles publiques de Le Palais (2 en maternelle et 1 en primaire).

La commune de Le Palais, en tant que commune d'accueil, demande à Locmaria, commune de résidence de bien vouloir participer aux frais de scolarisation.

Les conditions d'inscriptions règlementaires étant respectées, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix de participer financièrement pour un montant total de 3 773.00 euros (2 enfants en maternelle à 1 583.00 euros et 1 enfant en primaire à 607.00 euros). Le conseil municipal autorise le Maire à mandater cette somme.

- **PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE LOCMARIA AU FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE SAINTE-ANNE, ECOLE PRIMAIRE PRIVEE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION SITUÉE A LE PALAIS, COMMUNE VOISINE – ANNEE**

SCOLAIRE 2015-2016

Le conseil municipal décide de participer aux frais de scolarisation des enfants de Locmaria inscrits à l'école Sainte-Anne, école primaire privée sous contrat d'association, située sur la commune de Le Palais. Pour ce faire, et conformément à la réglementation, les élus prennent connaissance du coût de scolarisation pour l'année 2015-2016 des enfants en école primaire et école maternelle publiques à Le Palais, déterminé par la commune de Le Palais, commune d'accueil :

- Charge d'un élève en primaire : 607.00 euros
- Charge d'un élève en maternelle : 1 583.00 euros

A la rentrée scolaire 2015-2016, 12 enfants de Locmaria étaient inscrits à l'école Sainte-Anne, (4 enfants en maternelle et 8 enfants en primaire).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le maire à verser à l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques, organisme gestionnaire de l'école Sainte-Anne, la somme de 11 188.00 euros.

- **PARTICIPATION FINANCIERE DEMANDEE A LA COMMUNE DE LOCMARIA PAR LA COMMUNE DE BANGOR POUR LES ENFANTS DE LOCMARIA SCOLARISES A BANGOR DURANT L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016**

Deux enfants domiciliés à Locmaria sont scolarisés sur la commune de Bangor durant l'année scolaire 2015-2016. La commune de Bangor demande à la commune de Locmaria la prise en charge des frais de scolarisation pour ces enfants (2 primaires) qui s'élèvent à 402.00 euros.

Les élus acceptent la prise en charge, demandent au maire de mandater cette somme.

- **DEMANDE DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES FRAIS DE SCOLARISATION DES ELEVES DE LE PALAIS SCOLARISES A L'ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE LOCMARIA AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016**

Les élus prennent connaissance des frais de scolarisation des élèves en école primaire et maternelle publique à Locmaria au titre de l'année scolaire 2015-2016, soit respectivement 603.66 euros et 2 887.98 euros par enfant.

2 enfants domiciliés à Le Palais sont scolarisés à l'école primaire et maternelle publique de Locmaria (2 en primaire).

La commune de Locmaria, en tant que commune d'accueil, demande à la commune de résidence, règlementairement avertie de ces inscriptions, de bien vouloir participer aux frais de scolarisation :

- 2 enfants en primaire à 603.66 euros, soit 1 207.32 euros.

Les frais de scolarisation de ces 2 enfants s'élèvent donc à 1 207.32 euros. Le conseil municipal autorise le Maire à établir l'avis des sommes à payer correspondant.

- **DEMANDES DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX VOYAGES SCOLAIRES EMANANT DES DEUX COLLEGES DE BELLE-ILE**

Madame le Maire fait part aux élus des deux demandes de participation financière aux voyages scolaires organisés par le Collège Michel Lotte et le Collège Sainte-Croix.

Collège Michel Lotte

Voyage dans les Pyrénées du 14 au 19 mars 2016 – Classes de 4^{ème}
9 élèves de Locmaria ont participé à ce voyage

La participation financière demandée aux quatre communes de l'île s'élève à 1 400.00 euros pour 27 élèves, soit 51.86 euros par élève.

Le montant demandé pour la commune de Locmaria s'élève donc à 466.74 euros.

Madame le Maire propose au vote le versement de cette somme.

Vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

La somme de 466.74 euros sera versée au Collège Michel Lotte.

Collège Sainte-Croix

Voyage au Pays Basque du 18 au 23 avril 2016 – Toutes classes confondues
7 élèves de Locmaria ont participé à ce voyage

La participation financière demandée aux quatre communes de l'île s'élève à 1 980.00 euros pour 66 élèves, soit 30.00 euros par élève.

Le montant demandé pour la commune de Locmaria s'élève donc à 210.00 euros.

Madame le Maire propose au vote le versement de cette somme.

Vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

La somme de 210.00 euros sera versée au Collège Sainte-Croix.

- **DEMANDES DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT : Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Vannes – Lycée Professionnel Rural Privé de Ker-Anna de Kervignac – Lycée Professionnel Maritime et Aquacole d'Etel**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de ces trois demandes de subvention de fonctionnement, décide de voter à l'unanimité les subventions ci-dessous :

Etablissement	2016
<u>Chambres des Métiers et de l'Artisanat de Vannes :</u> (3 élèves)	Refus
<u>Lycée Professionnel Rural Privé Ker-Anna de Kervignac :</u> (1 élève)	50.00 €
<u>Lycée Professionnel Maritime et Aquacole d'Etel :</u> (4 élèves)	200.00 €

- **DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITE DES FÊTES DE LOCMARIA**

Madame le Maire fait part de la demande de subvention reçue du Comité des Fêtes de Locmaria et souligne que la commune ne lui a pas versé de subvention depuis 2012.

Cette association, reprise par des jeunes de la commune, souhaite organiser plusieurs événements dans les deux mois à venir :

- Diffusion sur écran-géant Place de l'Eglise des matchs de la France à l'Euro 2016,
- Fête de la Musique le samedi 25 juin,
- Festival Rockmaria le 13 juillet aux Grands-Sables.

Après discussion et considérant que cette association a besoin d'aide pour boucler son budget afin d'assurer ces différentes manifestations, les élus décident de voter à l'unanimité le versement d'une subvention d'un montant de 4 000.00 euros.

- **OFFRES PROMOTIONNELLES LOCATION DE MOBIL-HOMES**

Madame le Maire propose la mise en place d'une offre promotionnelle pour la location des mobil-homes en fin de saison estivale. En effet, cette période ne trouve pas toujours preneurs au niveau des locations.

Après discussion, le conseil municipal est favorable, à l'unanimité des membres présents, pour la mise en place de la promotion suivante :

Période du samedi 27 août 2016 au samedi 10 septembre 2016 : 20 % sur la totalité du séjour à partir de trois nuits de location en mobil-home.

- **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 1^{er} MAI 2016**

Le tableau des effectifs - 13 agents - est établi comme suit à compter du 1^{er} mai 2016 :

10 personnes titulaires	à temps complet
3 personnes titulaires	à temps non complet

Secteur Administratif

- Attaché	1	Titulaire	agent à temps complet
- Adjoint Administratif Principal temps complet 2 ^{ème} classe		2	Titulaire agent à
- Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe temps non complet		1	Titulaire agent à
		(11 heures 30 hebdomadaires)	
- Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe temps non complet (fonctions : gérante agence postale) hebdomadaires)		1	Titulaire agent à
			(18 heures

Secteur Technique

- Agent de Maîtrise	1	Titulaire	agent à temps complet
- Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	1	Titulaire	agent à temps complet
- Adjoint Technique 2 ^{ème} classe complet	1	Titulaire	agent à temps non (17 heures 30 hebdomadaires)
- Adjoint Technique 2 ^{ème} classe complet	1	Titulaire	agent à temps non (10 heures hebdomadaires)
- Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	1	Titulaire	agent à temps complet
- Adjoint Technique 2 ^{ème} classe complet	1	Titulaire	agent à temps
- Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	1	Titulaire	agent à temps complet
- Adjoint Technique 2 ^e classe	1	Contractuel	agent à temps non complet (21 heures hebdomadaires)
- Adjoint Technique 2 ^e classe	1	Titulaire	agent à temps non complet (2 heures hebdomadaires)

Secteur Social

- ASEM 1 ^{ère} classe	1	Titulaire	agent à temps non complet (33 heures hebdomadaires)
--------------------------------	---	-----------	--

Secteur Animation

- Adjoint Territorial d'Animation 2^{ème} classe 1 Titulaire agent à temps non complet (6 heures hebdomadaires)
- Adjoint Territorial d'Animation 2^{ème} classe 1 Non Titulaire Contractuel agent à temps non complet (6 heures hebdomadaires)

- **INFORMATION DE MADAME LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS : Information n° 18**

Madame le Maire expose aux élus ce qui suit :
 VU l'article L 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU la délégation accordée à Madame le Maire par délibération n° 10 du 23 avril 2014,
 Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de ces délégations,
 Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation en matière de marchés publics :

115. Décision du 02.05.2016
 Fauchage Printemps 2016
 SARL E.T.A. Amouroux Environnement

Montant : 7 523.88 euros TTC

116. Décision du 26.05.2016

Petit matériel service technique

FOUSSIER

Montant : 126.44 euros TTC

DIVERS

- **Dotation Globale de Fonctionnement** : Madame le Maire informe les élus des dotations de l'état pour l'année 2016 :

- Dotation forfaitaire de base : 244 957.00 euros
- Dotation de solidarité rurale : 175 126.00 euros
- Dotation nationale de péréquation : 73 402.00 euros soit un total de 493 485.00 euros

La baisse des dotations par rapport à 2015 est de 1 623.00 euros.

Madame le Maire souligne qu'en 2014, lors de l'élection du nouveau conseil, le montant des dotations de l'année s'élevait à 473 566.00 euros.

Entre 2014 et 2016, celles-ci ont augmenté de 19 919.00 euros.

- **Association LNC (Laissez-nous camper)** : Madame le Maire fait part de la création de cette nouvelle association dont l'objet est de défendre les intérêts des campeurs propriétaires sur leurs propres terrains. En effet, la loi interdit cet usage en zone littoral. La commune assure son soutien à cette association qui prône le camping propre, respectueux et durable. Le camping sur ces terrains a toujours été toléré et Madame le Maire souligne qu'il faudra trouver un terrain d'entente avec les services de l'Etat.

- **Epaves** : Madame le Maire rappelle aux habitants de la commune qu'il est important d'entretenir nos propriétés en évacuant les épaves qui y seraient entreposées. Le paysage visuel en est malheureusement impacté. Elle rappelle également qu'une entreprise de l'île s'occupe de ce genre d'évacuation.

- **Site des Grands-Sables** : Le retrait de l'usine de dessalement est prévu à l'automne prochain. Madame le Maire informe les élus qu'une procédure devra être menée pour obtenir l'autorisation des services de l'Etat afin de pouvoir continuer à utiliser cet espace comme parking.

- **Hépatite A** : L'arrêté concernant l'interdiction de la consommation de coquillages ramassés sur les sites de la Biche et des Galères a été levé le 18 mai dernier. Les services de l'ARS n'ont pas identifié avec certitude l'origine de ces cas d'hépatites. Par conséquent, il est demandé à la population de continuer à observer la plus grande vigilance au niveau de la prolifération des rats.

- **Agence Postale Communale** : Madame le Maire rappelle que l'Agence Postale Communale de Locmaria n'offre pas les mêmes services et opérations que la Poste de Le

Palais.

- **Jumelage Méaudre** :

- La classe de mer des enfants de Méaudre se déroulera du 30 mai au 9 juin prochain. Un concours de châteaux de sable est prévu avec les enfants de l'école de Locmaria, le samedi 4 juin à la plage de Port-Andro.

- Cette année, le jumelage fêtera ses noces d'argent (25 ans). Un voyage est prévu à Méaudre afin de célébrer cet anniversaire le week-end du 11 novembre 2016 (départ le jeudi 10 au soir et retour le lundi 14 au matin). Les personnes intéressées peuvent prendre les renseignements auprès de Bernadette FLAMENT tel : 06.80.15.97.38.

- **Belle-Ile Acadie** : Les journées commémoratives du 250^{ème} anniversaire de l'arrivée des Acadiens à Belle-île se dérouleront les 10, 11 et 12 juin prochain. Renseignements auprès de Madame Maryvonne LE GAC, Présidente de l'Association Belle-Ile Acadie.

- **Commémorations du 18 juin** : Dépôt de gerbe au Monument aux Morts à 11 heures suivi de décorations de mérite en Mairie et pot de l'amitié – La participation des Gerveur a été demandée

- **Information prochaines manifestations** :

- le 10 juin 2016 : Diffusion sur écran géant Place de l'Eglise du premier match de l'équipe de France de l'Euro 2016, organisée par le Comité des Fêtes de Locmaria

- le 11 juin 2016 à partir de 18 heures 30 plage de Port-Andro : Apéro les Pieds dans l'Eau organisé par l'Amicale Laïque de Locmaria

- le 25 juin 2016 : Fête de la Musique organisée par le Comité des Fêtes de Locmaria

- le 3 juillet 2016 : Kermesse des enfants de l'école de Locmaria organisée par l'Amicale Laïque de Locmaria

La séance est levée à 20 heures 45.